



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2026-2027-2028

Veillez prendre avis que le rôle triennal d'évaluation devant être en vigueur durant les exercices financiers **2026, 2027 et 2028** est maintenant déposé au bureau de la Ville, 186, rue Principale Sud, Maniwaki et que tout intéressé peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la *section I du chapitre X de cette loi*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2026;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de la Vallée-de-la-Gatineau  
C.P. 307  
7, rue de la Polyvalente  
Gracefield (Québec)  
J0X 1W0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué, sous peine de rejet;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no 2020-343 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande, sous peine de rejet.

DONNÉ À Maniwaki, ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2025.

Kelly-Ann Gagnon, greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, à l'entrée de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du Centre sportif Gino Odjick, sur le site web de la Ville et sur la page Facebook.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2025

Kelly-Ann Gagnon, greffière